

Avis n° 2022/10
relatif à l'accréditation de
l'École polytechnique universitaire de l'université
d'Aix-Marseille à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille
Etablissement :	Université d'Aix-Marseille
Sigle :	EPU Aix-Marseille
Type :	Public
Académie :	Aix-Marseille
Site de l'école :	Marseille

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille spécialité matériaux en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Marseille, campus Luminy ;
Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille spécialité génie industriel et informatique en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Marseille, campus Luminy ;

Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille spécialité mécanique et énergétique en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Marseille, campus Etoile ;

Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille spécialité microélectronique et télécommunications en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Marseille, campus Etoile ;

Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille spécialité génie civil en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Marseille, campus Etoile ;

Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille spécialité génie biologique en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Marseille, campus Luminy ;

Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille spécialité biomédical en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Marseille, campus Luminy ;

Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille spécialité informatique en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Marseille, campus Etoile.

Catégorie HP (hors périodique) :

Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille spécialité systèmes numériques en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Marseille, campus Luminy.

Catégorie NV (nouvelle voie)

Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille spécialité informatique en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Marseille, campus Etoile ;

Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille spécialité mécanique et énergétique en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Marseille, campus Etoile.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille ;
- Vu le rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI et rapporteure principale), Georges SANTINI (ancien membre de la CTI et co-rapporteur), Dominika GOND (experte de la CTI), Raja CHIKY (experte de la CTI), Isabelle HENNEBIQUE (experte de la CTI), Luc COURARD (expert international de la CTI), Martin HUILLET (expert élève-ingénieur de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 juillet 2022 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Matériaux sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'étudiant Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Informatique sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'étudiant Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Mécanique et Energétique sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'étudiant Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Microélectronique et Télécommunications sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'étudiant Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Génie Civil sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'étudiant Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Génie Biologique sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'étudiant Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Génie Biomédical sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'étudiant Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Génie Industriel et Informatique sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'étudiant Formation continue	2023	2027-2028	maximale

Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille spécialité Systèmes numériques sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille spécialité Informatique en partenariat avec l'ITII PACA sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille spécialité Mécanique et Energétique sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Adapter la mobilité internationale aux attentes du référentiel CTI : augmenter la durée des mobilités sortantes, accroître la mobilité entrante
- Organiser les enseignements pour assurer un taux d'encadrement équilibré entre chaque spécialité et le respect de RO pour la prise en charge des enseignements par les enseignants chercheurs et les enseignants socio-économique
- Décloisonner le fonctionnement par spécialités
- Harmoniser l'adossé aux activités de recherche dans les spécialités
- Fournir des organigrammes fonctionnels pour l'école et par spécialité
- Poursuivre le déploiement de la démarche qualité pour en faire un outil stratégique en s'assurant de la pérennité du système
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit Améliorer le taux de réponse aux enquêtes d'insertion

Pour la spécialité Microélectronique et télécommunications

- Mutualiser des enseignements scientifiques et techniques avec les autres spécialités
- Préciser dans le syllabus le temps de travail attendu de l'élève
- Identifier clairement dans le syllabus les projets (autres que le projet industriel du semestre 9)

Pour la spécialité Systèmes numériques

- Intégrer les apprentis dans les activités de l'école et avec les autres élèves
- Etablir un plan d'action pour pérenniser l'environnement de la formation (partenariats industriels, échanges internationaux, etc.)
- Finaliser le référentiel d'évaluation des compétences

Pour la spécialité Mécanique et énergétique

- Augmenter la mobilité internationale entrante
- Développer des interactions avec les autres spécialités, notamment le Génie Civil
- S'appuyer sur des entreprises clefs pour assurer l'insertion des apprentis
- Développer un réseau international proposant des opportunités de séjour

Pour la spécialité Génie Civil

- Développer des projets et des cours mutualisés avec d'autres spécialités pour rompre l'isolement et diminuer la surcharge de travail des enseignants
- Développer les liens avec des laboratoires de recherche en Génie Civil
- Finaliser le référentiel d'évaluation des compétences

Pour la spécialité Informatique

- Respecter le calendrier des instances de décisions et des commissions sur l'orientation des programmes
- Augmenter la représentativité des professionnels dans le comité de perfectionnement
- Mettre en place des projets pluridisciplinaires pour se rapprocher des autres spécialités
- Etablir un plan d'action pour accroître les mobilités entrantes et sortantes

Pour la spécialité Génie Industriel et Informatique

- Développer les pédagogies actives, par projets
- Mettre en place un plan d'action pour diminuer les échecs liés au niveau d'anglais

Pour la spécialité Matériaux

- Développer des interactions avec les autres spécialités, notamment le Génie Civil

Pour la spécialité Génie biomédical

- Développer les liens avec des laboratoires de recherche dans le domaine
- Développer des interactions avec les autres spécialités
- Développer la formation continue non diplômante

Décision favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Matériaux	2023	2028
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Informatique	2023	2028
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Mécanique et Energétique	2023	2028

Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Microélectronique et Télécommunications	2023	2028
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Génie Civil	2023	2028
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Génie Biologique	2023	2028
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Génie Biomédical	2023	2028
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille, spécialité Génie Industriel et Informatique	2023	2028
Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Aix-Marseille spécialité Systèmes numériques	2023	2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 octobre 2022,

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 novembre 2022,



La présidente
Elisabeth CRÉPON